

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 030-213002736-20260205-2026_02_02-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT JULIEN DE PEYROLAS**

Séance du 5 février 2026

Délibération

2026-02-02

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

M SALAU Claude Maire,

Présents : Mrs et Mme, EYMARD Françoise, ROLLET Franck, FLORENSON Fabien, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LEROUX Aurélie, CAVALIER Grégory, GASQ Stéphanie, BOULOGNE Damien

Absent(s): ALLIGIER Stéphanie ALLIGIER Jean-Luc WU-ROLLIN Florence

Excusé(s) : PARRE Jérôme, MUCHA Jean -Philippe

Procurations : PARRE Jérôme donne procuration à CAVALIER Grégory
MUCHA Jean-Philippe donne procuration à LEROUX Aurélie

Date de la Convocation

30/01/2026

A été nommé(e) secrétaire : BOULOGNE Damien

Demande de contribution financière à l'agglomération du Gard Rhodanien, dans le cadre des fonds de concours 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2131-1,

Monsieur le Maire présente au Conseil les investissements effectués en 2025 afin de demander à l'agglomération du Gard Rhodanien le Fonds de Concours 2025.

L'opération s'élève à **82 860.00 euros € TTC** selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

COUT TOTAL TTC **82 860.00 €**

PLAN DE FINANCEMENT **Dépenses** **Recettes**

| | | | |
|---|-------------|-------------------|-------------|
| Réfection chemin desservant les lotissements des tourtereaux | 82 860.00 € | FCTVA | 13 592.35 € |
| | | FONDS DE CONCOURS | 15 210.00 € |
| | | AUTOFINANCEMENT | 54 057.65 € |

TOTAL **82 860.00 €** **82 860.00 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'attribution du fonds de concours de l'agglomération du Gard Rhodanien au titre de l'année 2025 pour un montant de **15 210.00 €**.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

